

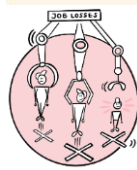
ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL: ORIENTATIONS POLITIQUES ET ACTIONS POUR LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de son pacte vert pour l'Europe, l'Union européenne a mis en place une vision stratégique à long terme visant à créer une économie concurrentielle et économe en ressources et à devenir climatiquement neutre d'ici à 2050. Dans le cadre de ce processus de transition, l'économie circulaire (EC) doit être rapidement élargie et intégrée, et l'utilisation circulaire des matériaux devra doubler au cours de la prochaine décennie (Commission européenne, 2020a). Cela nécessitera des changements en profondeur au niveau des technologies, des chaînes d'approvisionnement et des modèles d'entreprise. Publiée en mars 2020, la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe souligne le rôle que l'industrie européenne doit jouer dans ce processus (Commission européenne, 2020b).

Répercussions potentielles de l'EC pour la santé et la sécurité au travail jusqu'en 2040

Depuis plusieurs années, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) applique des approches prospectives dans le cadre de sa mission de contribution à des conditions de travail plus sûres et plus saines au sein de l'UE. Son approche prospective examine les changements susceptibles de se produire à l'avenir et évalue leurs conséquences potentielles sur la santé et la sécurité au travail (SST) afin de soutenir l'élaboration des politiques et de sensibiliser à la réduction des accidents et maladies liés au travail et d'améliorer la santé et la sécurité des environnements de travail. Dans le cadre de son troisième cycle de prospective, son travail est axé sur l'EC¹ et ses effets sur la SST, principalement dans le contexte européen. Lors de la première phase du projet, quatre scénarios macroéconomiques axés sur l'EC et ses effets sur la SST jusqu'en 2040 ont été élaborés, en s'inspirant largement des précédents travaux de prospective entrepris par l'EU-OSHA. Ensemble, ils représentent une série de répercussions possibles pour les futures conditions de travail dans l'UE à la suite d'une EC et ont permis d'encourager le dialogue et la réflexion sur les possibilités futures dans le cadre de plusieurs ateliers réunissant des parties prenantes, organisés en 2022.

Illustration montrant une vue d'ensemble des quatre scénarios.



Les années 2040 rugissantes – entièrement circulaires et inclusives	Neutralité carbone – un risque à prendre	Rester à flot – dans un contexte de crise économique et environnementale	Circularités régionales – clivages au niveau européen
En 2040, les produits qui se vendent le mieux sont les produits C2C (cradle to cradle) ainsi que ceux ayant une incidence nettement positive en termes de durabilité sociale et environnementale.	En 2040, l'Europe a atteint la neutralité carbone. Revers de la médaille: la priorité absolue étant accordée aux résultats environnementaux, la qualité de l'emploi et les conditions de travail ont souvent été mises à rude épreuve.	En 2040, avoir un travail est la plus grande préoccupation de beaucoup de citoyens, peu importe ses implications. Le principal est de garder la tête hors de l'eau: l'environnement, les droits sociaux ou la qualité de l'emploi ne sont que des préoccupations secondaires.	En 2040, ce n'est un secret pour personne: les employés sous contrat sont nettement privilégiés par rapport à ceux qui ont un travail atypique. L'environnement est également négligé, la circularité étant essentiellement régionale.

¹ Aux fins de ce projet, nous avons également suivi la définition de l'EC proposée par la Fondation Ellen MacArthur: «Une économie circulaire repose sur les principes de l'exclusion du gaspillage et de la pollution dès la conception, du maintien en usage des produits et des matériaux et de la régénération des systèmes naturels.» Voir <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/circular-economy/what-is-the-circular-economy>

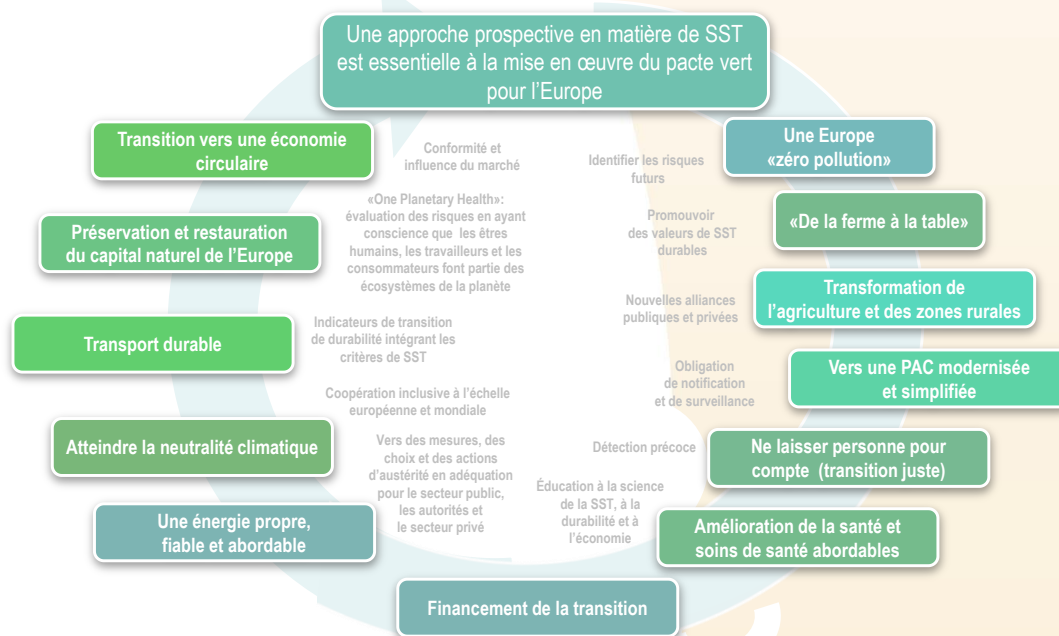
Les scénarios illustrent un large éventail de possibilités futures² et offrent un aperçu des changements profonds que pourrait connaître le monde du travail. Les conditions de SST pourraient subir des changements en conséquence et seront probablement caractérisées par des risques nouveaux et émergents en matière de santé et de sécurité au travail. L'anticipation et l'identification en temps utile de ces risques potentiels offrent une fenêtre d'action et une occasion de façonner positivement le futur paysage de la SST en adoptant des décisions politiques proactives.

Cette note présente un résumé des orientations politiques et actions qui sont ressorties des implications transversales des quatre scénarios et qui devront être menées par certaines des principales parties prenantes. Dans ce document, les orientations politiques relatives à un thème sont regroupées en domaines d'engagement³. La présente note d'orientation dresse aussi un bref aperçu des principales initiatives «vertes» au niveau de l'UE qui soutiennent la diffusion transversale des politiques.

Principale action pour la politique: s'engager dans des initiatives «vertes» clés afin de soutenir la diffusion transversale des politiques

La transition vers une EC impliquera, à des degrés divers, un large éventail d'agences européennes et d'initiatives «vertes» de l'UE. La création d'une **alliance globale axée sur la SST visant à moderniser et à renforcer la SST dans des domaines clés** permettrait de garantir que les politiques sociales et d'emploi de l'UE, le socle européen des droits sociaux, le pacte vert pour l'Europe et les objectifs de développement durable des Nations unies soient tous mis en œuvre, et que les défis découlant de la numérisation et de l'évolution du monde du travail et des régimes de travail, ainsi que de l'évolution démographique et de la migration, soient relevés avec brio.

Illustration montrant une vue d'ensemble de certaines initiatives «vertes» clés de l'UE visant à soutenir la diffusion des politiques transversales (adoptée et modifiée par Bruinen de Bruin et al., 2022).



² Pour plus de détails, consultez le rapport de macro-scénario sur l'EC et ses effets sur la SST (EU-OSHA, 2021).

³ Pour un regroupement d'orientations politiques par l'intermédiaire de groupes de parties prenantes, veuillez consulter le rapport de la phase 2 «Étude prospective sur l'économie circulaire et ses effets sur la sécurité et la santé au travail. Phase 2: diffusion et adaptation des scénarios de la phase 1 par le biais d'un dialogue avec les parties prenantes».

Orientations politiques et actions pour les principales parties prenantes

Action	Missions spécifiques	Principale(s) partie(s) prenante(s) et autres groupes de parties prenantes concernés	Calendrier
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans les secteurs pour lesquels le passage à l'EC est essentiel, les parties prenantes devraient être particulièrement sensibilisées aux questions de santé et de sécurité [en particulier, par exemple, dans le secteur du traitement des déchets (FEPS, 2022)]. ▪ En organisant des événements et des séminaires qui traduisent les résultats de recherche pertinents pour le public concerné, il est possible d'atteindre les parties prenantes à tous les niveaux et de les informer de la voie à suivre en toute sécurité (CES, 2021a). ▪ Il est important que les évolutions soient perçues sous l'angle de la sécurité et de la santé au travail et que les gens se concentrent sur l'amélioration des résultats en matière de santé et de sécurité, avec une attitude «positive» en ce qui concerne la sécurité et la santé au travail. 	<p>Agence européenne EU-OSHA.</p> <p>Autorités nationales.</p> <p>Organisations et représentants des travailleurs.</p> <p>Secteur (association).</p> <p>Organisations d'employeurs.</p> <p>Commission européenne.</p> <p>Prestataires de services éducatifs.</p> <p>Universités.</p>	<p>2023</p> <p>-</p> <p>2030</p>
Mise à disposition de l'enveloppe financière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D'abord, analyse de la nécessité d'un financement de la transition en matière de SST pour les industries et les secteurs et communication des résultats. ▪ Création de réseaux de financement entre les entreprises et les institutions. ▪ Veiller à ce que les mesures de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ne soient pas négligées au profit de considérations de coûts. ▪ La disponibilité des fonds devrait être liée à des exigences sociales et de gouvernance strictes qui respectent les conventions collectives et les droits des travailleurs (CES, 2021b). 	<p>Agence européenne EU-OSHA.</p> <p>Autorités nationales.</p> <p>Organisations d'employeurs.</p> <p>Secteur (association).</p>	<p>2025</p> <p>-</p> <p>2040</p>
Aide et protection des personnes marginalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Considérer la transition vers une EC comme une occasion d'améliorer la situation des travailleurs migrants et faiblement qualifiés, ainsi que des travailleurs occupant un emploi informel, qui partagent des vulnérabilités fondamentales et n'ont qu'un accès limité à la santé et à la protection sociale (Lee et Di Ruggiero, 2022). ▪ Soutenir ces travailleurs en introduisant et en développant des programmes d'intégration, de qualification et de sécurité au travail. ▪ Adapter les possibilités de (ré)éducation à la condition sociale (en ce qui concerne les 	<p>Agence européenne EU-OSHA.</p> <p>Organisations et représentants des travailleurs.</p> <p>Autorités nationales.</p> <p>Universités.</p> <p>Prestataires de services éducatifs.</p> <p>Société scientifique.</p>	<p>2023</p> <p>+</p> <p>(effort constant)</p>

Action	Missions spécifiques	Principale(s) partie(s) prenante(s) et autres groupes de parties prenantes concernés	Calendrier
	<p>ressources temporelles, les capacités, la motivation).</p> <ul style="list-style-type: none"> En outre, un renforcement du financement des mesures de surveillance et de contrôle axées sur les situations individuelles sur le lieu de travail afin d'améliorer les perspectives des travailleurs vulnérables dans une EC. 	Autres.	
Intégration des considérations relatives à la SST dans la prise de décision politique	<ul style="list-style-type: none"> Afin d'accroître les investissements publics dans la SST, la SST devrait être envisagée comme une considération primordiale dans l'ensemble de la législation pertinente. Pour obtenir de bons résultats réglementaires, il est essentiel de s'éloigner de l'accent mis sur les incidences quantitatives (voir, par exemple, DGIP, 2022a). L'accent devrait être mis sur des politiques fondées sur des données probantes et sur la prospective, afin d'éviter les garanties trop étroites et d'assurer une protection adéquate des droits [voir, par exemple, les critiques formulées à l'encontre de la législation sur l'intelligence artificielle (HRW, 2021)]. Il conviendra de renforcer l'influence des syndicats afin de donner davantage de poids aux voix des parties prenantes sur le terrain aux niveaux macro (UE, national), méso (sectoriel) et micro (entreprises) (DGIP, 2022b; CES, 2021a). Enfin, il est conseillé d'intégrer les questions de SST dans les normes d'acquisition en développant une approche globale axée sur la circularité et la sécurité des travailleurs (similaire à la «conception durable dès le départ» prévue dans la stratégie relative aux produits chimiques dans le contexte du pacte vert pour l'Europe) (voir JRC, 2022a). 	<p>Commission européenne.</p> <p>Agence européenne - EU-OSHA.</p> <p>Autorités nationales.</p> <p>Organisations et représentants des travailleurs.</p> <p>Universités.</p> <p>Société scientifique.</p> <p>Autres.</p>	<p>2023</p> <p>-</p> <p>2027</p>
Protection des voix des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Les travailleurs et leurs représentations doivent avoir le droit d'être entendus pour toutes les questions relatives à leur santé et leur sécurité, afin d'éviter l'érosion des exigences de protection à long terme. Les droits des syndicats peuvent être préservés en travaillant avec des représentants des travailleurs pour évaluer les conséquences de la transition vers une EC sur les conventions collectives et en révisant leur champ d'application si nécessaire (CES, 2021a). De cette manière, il est possible de s'assurer que les nouveaux emplois «verts» autorisent la représentation syndicale et respectent les droits de 	<p>Agence européenne - EU-OSHA.</p> <p>Commission européenne.</p> <p>Organisations et représentants des travailleurs.</p> <p>Organisations d'employeurs.</p> <p>Autorités nationales.</p>	<p>2023</p> <p>+</p> <p>(effort constant)</p>

Action	Missions spécifiques	Principale(s) partie(s) prenante(s) et autres groupes de parties prenantes concernés	Calendrier
	négociation, et que les normes du travail et les droits sociaux font partie de toute nouvelle stratégie climatique sectorielle (CES, 2021b).	Secteur (association). Universités. Autres.	
Création de possibilités de reconversion axées sur la SST	<ul style="list-style-type: none"> Dans tous les secteurs concernés par la transition vers l'économie circulaire, il conviendra de soutenir de manière proactive la promotion de la reconversion professionnelle et de l'apprentissage tout au long de la vie en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes. Cette démarche sera probablement plus efficace si l'accès est facile, par exemple, avec des comptes de formation individuels et des microcertifications [reposant sur l'Action en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'employabilité (Commission européenne, 2021)]. Le contenu doit être pertinent tant au regard des exigences de l'entreprise que des besoins individuels, ce qui nécessite une collaboration étroite avec les parties prenantes locales pour évaluer les besoins afin d'éviter l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences (Corradini et al., 2022). Les efforts de perfectionnement et de reconversion professionnels doivent revêtir un caractère régional et reposer sur la cartographie et l'anticipation des besoins des entreprises en matière de compétences par rapport au potentiel de formation (CES, 2021a). Au niveau de l'entreprise, les représentants de la SST doivent être impliqués dans l'élaboration de mesures concrètes qui garantissent une transition équitable pour les travailleurs (CES, 2021a). 	Agence européenne - EU-OSHA. Organisations et représentants des travailleurs. Prestataires de services éducatifs. Organisations d'employeurs. Autorités nationales. Secteur (association). Universités. Autres.	2023 + (effort constant)
Harmonisation des normes pertinentes dans l'ensemble de l'UE	<ul style="list-style-type: none"> L'établissement de normes claires à l'échelle de l'UE pour combler les lacunes en matière de SST permettrait d'éviter la distorsion de la concurrence et contribuerait à une régulation efficace entre les industries et la taxinomie de l'UE, en faisant preuve de proactivité pour éviter la fragmentation réglementaire entre les États membres en ce qui concerne la SST et en accélérant le développement vers l'EC(Nachhaltigkeitsrat, 2021). L'harmonisation des normes d'emploi dans tous les États membres permettrait d'éviter que certains 	Commission européenne. Agence européenne - EU-OSHA. Organisations et représentants des travailleurs. Organisations d'employeurs.	2023 - 2035

Action	Missions spécifiques	Principale(s) partie(s) prenante(s) et autres groupes de parties prenantes concernés	Calendrier
	<p>États ne se rétractent, par exemple dans le domaine des droits des travailleurs de plateforme (EURactiv, 2022).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cela permettrait de s'assurer que les droits fondamentaux du travail restent pleinement appliqués et que les travailleurs ne soient pas exploités même si la mobilité de la main-d'œuvre est renforcée au cours de la transition afin d'éviter les pénuries et les excédents de main-d'œuvre (CESE, 2022). ▪ L'introduction et la mise en œuvre de jumeaux numériques et passeports matériels pour les produits, en étroite collaboration avec les représentants des entreprises, garantiraient que les informations sur les propriétés matérielles pertinentes en matière de SST soient facilement accessibles à tous les stades du cycle de vie d'un produit (voir CCR, 2022b; BusinessEurope, 2022). 	<p>Autorités nationales.</p> <p>Secteur (association).</p> <p>Universités.</p> <p>Société scientifique.</p>	
Mise en place d'un réseau de connaissances compétent en matière de SST	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La production, la gestion et la diffusion (de haut en bas et de bas en haut) d'informations pertinentes aux parties prenantes impliquées dans la santé et la sécurité au travail garantissent que les connaissances sont à jour et accessibles à tous. ▪ Un réseau d'information visant à améliorer et à rationaliser la communication sur la SST et à mettre en évidence les meilleures pratiques devrait être mis en place entre les travailleurs et les employeurs, ainsi qu'entre les agences nationales et européennes, afin de partager les expériences dans l'ensemble de l'UE (c'est-à-dire, de permettre des retours d'informations de la part des travailleurs) et de garantir la cohésion de l'UE en ce qui concerne les programmes et les normes de formation. ▪ Un soutien fondé sur les connaissances (par exemple, pour l'information et l'assistance technique, pour les centres de formation régionaux ou sectoriels, ou pour les collaborations formelles et l'échange de connaissances sur les activités liées à la CE) doit être fourni, en particulier au niveau des PME (ETUI, 2021). 	<p>Agence européenne.</p> <p>Autorités nationales.</p> <p>Organisations et représentants des travailleurs.</p> <p>Organisations d'employeurs.</p> <p>Secteur (association).</p> <p>Universités.</p> <p>Prestataires de services éducatifs.</p> <p>Société scientifique.</p> <p>Autres.</p>	<p>2023 + (effort constant)</p>

Conclusions

La transition de l'Union européenne vers une économie plus circulaire ne peut être juste que si le processus et ses résultats sont les plus équitables et inclusifs possible. La santé et la sécurité des travailleurs sont essentielles afin que personne ne soit laissé pour compte; il s'agit là de l'un des principaux domaines d'action pour mener à bien la durabilité environnementale, économique et sociale (OIT, 2022). Faire fi de l'importance de la SST et ne pas relever le défi de l'amélioration constante coûterait cher à la société et renforcerait les inégalités. À l'avenir, des actions politiques bien coordonnées menées en temps opportun, découlant de l'effort concerté d'une alliance étendue et à plusieurs niveaux, seront nécessaires pour permettre à l'Europe de perpétuer sa tradition de pionnière en matière de protection des travailleurs. Cela impliquera d'**élaborer des réseaux d'information accessibles à toutes les parties prenantes, permettant des réactions rapides et la diffusion des connaissances** et de suivre le rythme soutenu des changements. L'intégration des besoins sectoriels et régionaux en matière de SST analysés avec précision offre la possibilité de protéger les plus vulnérables et de concrétiser ainsi la promesse la plus pertinente de la transition vers des économies sociales, vertes et circulaires: permettre à chacun de mieux vivre.

Références

- Bruinen de Bruin, Y., Franco, A., Ahrens, A., Morris, A., Verhagen, H., Kephelopoulos, S., Dulio, V., Slobodnik, J., Sijm, D.T.H.M., Vermeire, T., Ito, Takaki, K., De Mello, J., Bessems, J., Zare Jeddi, M., Tanarro Gozalo, C., Pollard, K., McCourt, J. et Fantke, P. (2022). Enhancing the use of exposure science across EU chemical policies as part of the European Exposure Science Strategy 2020-2030. *Journal of Exposure Science & Environmental Epidemiology*, 32(4), 513-525. <https://doi.org/10.1038/s41370-021-00388-4>
- BusinessEurope (2022). *Digital Product Passport*. Document de prise de position de BusinessEurope. Consulté le 27 octobre 2022 à l'adresse: https://www.businesseurope.eu/sites/buseur/files/media/position_papers/iaco/2022-02_businesseurope_position_paper_on_digital_product_passport.pdf
- Corradini, C., Morris, D. et Vanino, E. (2022). Towards a regional approach for skills policy, *Regional Studies*. <https://doi.org/10.1080/00343404.2022.2031950>
- DGIP — Direction générale des politiques internes (2022a). *Assessment of current initiatives of the European Commission on better regulation*. Consulté le 27 octobre 2022 à l'adresse: [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2022/734766/IPOL_IDA\(2022\)734766_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2022/734766/IPOL_IDA(2022)734766_EN.pdf)
- UE-DGIP — Direction générale des politiques internes (2022b). *Unionisation and the twin transition. Good practices in collective action and employee involvement*. Consulté le 27 octobre 2022 à l'adresse: [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2022/733972/IPOL_STU\(2022\)733972_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2022/733972/IPOL_STU(2022)733972_EN.pdf)
- CESE – Comité économique et social européen (2022) *Labour mobility should not be a quick fix for worker shortages*. Document consulté le 27 octobre 2022 à l'adresse: <https://www.eesc.europa.eu/en/news-media/news/labour-mobility-should-not-be-quick-fix-worker-shortages>
- FSESP — Fédération syndicale européenne des services publics (2020). *Des emplois sûrs pour l'économie circulaire*. Document consulté le 20 novembre 2022 à l'adresse: <https://www.epsu.org/article/safe-jobs-circular-economy-new-epsu-report>
- CES – Confédération européenne des syndicats (2021a). *European Social Partners' project on circular economy and the world of work. Final report*. Document consulté le 26 octobre 2022 à l'adresse: https://resourcecentre.etuc.org/sites/default/files/2021-10/Brochure%20Final%20report%20circular%20ecenomy_EN_v4_bis_compressed.pdf
- CES – Confédération européenne des syndicats (2021b). *Résolution de la CES sur le paquet «Fit for 55»*. Consulté le 27 octobre 2022 à l'adresse: <https://www.etuc.org/sites/default/files/document/file/2021-03/ETUC%20resolution%20on%20Fit%20for%2055%20Package.pdf>
- ETUI – Institut syndical européen (2017). *Occupational safety and health in 2040: Four scenarios*. Document consulté le 26 octobre 2022 à l'adresse: <https://www.etui.org/publications/guides/occupational-safety-and-health-in-2040-four-scenarios>

- EU-OSHA – Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, *Étude prospective sur l'économie circulaire et ses effets sur la sécurité et la santé au travail*, 2021. Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/en/publications/foresight-study-circular-economy-and-its-effects-occupational-safety-and-health>
- Euractiv (2022). *Travailleurs des plateformes: huit pays membres appellent à une présomption salariale «efficace et forte»*. Document consulté le 26 octobre 2022 à l'adresse: <https://www.euractiv.com/section/sharing-economy/news/eight-eu-countries-push-back-against-strict-conditions-for-platform-workers-status/>
- Commission européenne (2020a). *Un nouveau plan d'action pour une économie circulaire. Pour une Europe plus propre et plus compétitive*. Document consulté le 26 octobre 2022 à l'adresse: https://ec.europa.eu/environment/circular-economy/pdf/new_circular_economy_action_plan.pdf
- Commission européenne (2020b). *Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe*. COM(2020)102 final du 10 mars 2020. Document consulté le 26 octobre 2022 à l'adresse: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52020DC0102>
- FEPS — Fondation européenne d'études progressistes (2022). *The Circular Economy and Green Jobs in the EU and Beyond*. Consulté le 27 octobre 2022 à l'adresse: https://circulareconomy.europa.eu/platform/sites/default/files/220224_circular_economy_final_book.pdf
- HRW – Human Rights Watch (2021). Q&A: *How the EU's Flawed Artificial Intelligence Regulation Endangers the Social Safety Net*. Document consulté le 27 octobre 2022 à l'adresse: https://www.hrw.org/sites/default/files/media_2021/11/202111hrw_eu_ai_regulation_qa_0.pdf
- OIT – Organisation internationale du travail (2022). *Foire aux questions sur la transition juste*. Document consulté le 27 octobre 2022 à l'adresse: https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/WCMS_824102/lang--en/index.htm
- CCR – Centre commun de recherche (2022a). *Safe and sustainable by design chemicals and materials*. Consulté le 27 octobre 2022 à l'adresse: <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/567e3b0f-a66a-11ec-83e1-01aa75ed71a1/language-en>
- CCR – Centre commun de recherche (2022b). *Towards a green & digital future*. Consulté le 27 octobre 2022 à l'adresse: <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC129319>
- Lee, J., et Di Ruggiero, E. (2022), How does informal employment affect health and health equity? Emerging gaps in research from a scoping review and modified e-Delphi survey. *International Journal for Equity in Health*, 21, article 87. <https://doi.org/10.1186/s12939-022-01684-7>
- Nachhaltigkeitsrat (2021). *Circular Economy: Leveraging a Sustainable Transition*. Document consulté le 27 octobre 2022 à l'adresse: https://www.nachhaltigkeitsrat.de/wp-content/uploads/2022/02/20211005_RNE-Statement_Circular-Economy-1.pdf

Auteurs: Cornelia Daheim, Jessica Prendergast et Jörg Rampacher (Future Impacts).

Visuels: Michelle Winkelsdorf.

Gestion du projet: Annick Starren, Yuri Bruinen de Bruin, Emmanuelle Brun - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA).

La présente note d'orientation a été commandée par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). Son contenu, y compris tout(e) avis et/ou conclusion exprimé(e), n'engage que ses auteurs et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'EU-OSHA.

Ni l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail ni aucune personne agissant au nom de l'Agence n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2024

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction de photos ou de tout autre matériel dont l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.